

EXPRESSION LIBRE

Groupe : Un projet pour Renage

Opposition municipale

Vallée de la Fure : que se passe-t-il ?

Cette rivière qui a jadis été le poumon économique de la région est aujourd'hui dans un triste état sur sa partie Renageoise. Elle est devenue un réceptacle qui abrite tout un tas de choses pas toujours très agréables à regarder, ronces, détritus en tous genres... Il y a bien eu des initiatives privées courageuses comme la restauration de cette ancienne chapelle devenue LA GRANDE FABRIQUE, mais depuis que s'est-il passé ? La commune a acheté le bâtiment FALLER sous le mandat du regretté Pier Luigi Olivieri. Des tiraillements en tous genres ont empêché l'éclosion d'un vrai projet, tels que de dispendieuses procédures judiciaires engagées et perdues par la commune, pour quel résultat ? Nous ne pensons pas que ce soit avec des avocats ni avec un million d'euros investis dans un projet dont l'utilité publique n'est pas démontrée que nous redonnerons à cette vallée l'aspect patrimonial et mémorial qu'elle mérite. Seul un projet global conçu en rassemblant tous les acteurs, tant économiques que culturels, encore présents dans cette vallée y a sa place, meilleure façon d'honorer la mémoire de nos anciens qui ont fait de ce site ce qu'il a été.

Groupe : Renage, dynamique et solidaire

Majorité municipale

Le choix de l'intérêt général

Depuis quelques temps, des élus de la Majorité et des bénévoles associatifs sont l'objet d'insultes répétées parce qu'ils travaillent sur la protection du bâtiment Faller situé sur le site de la Grande Fabrique. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que les personnes qui insultent aujourd'hui étaient les mêmes qui, hier, encourageaient la Municipalité à faire inscrire le site de la Grande Fabrique au titre des Monuments historiques, et à réhabiliter le bâtiment Faller pour en faire un espace culturel. Depuis 2015, en plus de mensonges véhiculés, des documents falsifiés et de injures proférées, des dessins ont été diffusés, sur lesquels était notamment identifié le père de Madame Maire en train de mourir sur un lit d'hôpital. Nous n'avons jamais entendu l'opposition dénoncer ces méthodes inacceptables. Peut-être les cautionnent-elles. De plus la Commune doit constamment se défendre face aux procès intentés par M. Michel (Cerfac). Récemment, une décision de justice a débouté M. Michel qui doit payer 2000€ de dommages et intérêts à la Commune. Ce même M. Michel demande aujourd'hui 15000€ à la Commune pour avoir écrit « Site de la Grande Fabrique » dans le flyer des Journées du Patrimoine ! Soit la Commune accepte de payer, soit elle se défend. Et nous ferons toujours le choix de défendre les intérêts de la Commune, des Renageois donc l'intérêt général.